

cet inventaire, qui servira mieux que toute autre description, à faire connaître l'état de l'église : un calice et un ciboire d'argent, une petite boîte d'argent pour porter le saint viatique, un ostensor de cuivre doré, une boîte d'argent pour les saintes huiles, cinq aubes, quatre surplis pour le prêtre, trois petits pour les servants, deux pierres d'autel consacrées, quatre nappes d'autels, deux grandes et deux petites, trois nappes de communion de deux aunes chaque, et trois autres d'une aune et demie chaque, dix-sept corporaux, quatorze purificateurs, deux essuie-mains, six ceintures blanches et deux rouges, un miroir, cinq amicts, cinq ornements complets pour la messe, une étole blanche et violette, une bourse de même, blanche et violette, trois tapis pour le pupitre des chantres, deux couvertures de dais, une vieille et une neuve, dont, entre parenthèse, on a volé le quart, un devant d'autel pour le reposoir, deux petits chandeliers de cuivre, déjà à l'ancienne mode, deux vieilles burettes, un drap mortuaire, six devants d'autel, quatre bouquets neufs et quatre vieux, six chandeliers blancs, six autres vernis pour les fêtes, un chandelier pascal, un autre pour le cierge triangulaire, deux cadres dorés, dans l'un, l'image de la sainte Vierge, dans l'autre, celle de saint Joseph, un tableau de l'Annonciation un autre de saint François de Sales, six petits cadres dorés avec leurs images, vingt-huit bancs qui payent de rente quatre boisseaux de blé par année ; deux, celui de Motard et celui du bedeau qui ne paient rien, une cruche de grès, six pots, douze moules à chandelles, de ferblanc, un grand bassin d'étain, deux grandes cuillères de ferblanc pour servir à couler la cire, un grand graduel, un grand antiphonaire et un processional. Le présent inventaire signé par M. le curé Voyer. On voit par cet état quelle était la pauvreté de l'église.

Le 5 août 1748, la paroisse fut visitée de nouveau par M. de la Villangevin, vicaire général. Dans cette visite, il alloua les comptes des marguilliers depuis 1742, avec injonction aux marguilliers en retard pour leurs comptes, de faire rendre au plus tôt les deniers encore dus à la fabrique.

L'année suivante, 1749, le 22 mai, monseigneur de Pontbriand vint donner la confirmation dans la paroisse. Dans cette visite, Monseigneur ordonne une assemblée de la paroisse, où les paroissiens, conjointement avec M. le curé, prendront les moyens des plus convenables pour régler et déterminer ce que le plus